



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 67 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
application intégrale et suivi de la Déclaration
et du Programme d'action de Durban**

Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine

Note du Secrétariat

1. Au paragraphe 5 de sa résolution [45/24](#), le Conseil des droits de l'homme a prié le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine de lui soumettre, ainsi qu'à l'Assemblée générale, dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, un rapport annuel sur toutes les activités relatives à son mandat. Au paragraphe 15 de sa résolution [76/226](#), l'Assemblée générale a invité le Conseil à continuer de lui présenter un rapport sur les travaux du Groupe de travail par l'intermédiaire de la Présidente de ce groupe, et invité à cet égard celle-ci à engager avec elle, à sa soixante-dix-septième session, un dialogue interactif au titre de la question intitulée « Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ».

2. Conformément à la pratique établie visant à éviter les doublons, en 2022, le Groupe de travail a soumis un rapport annuel de synthèse à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme. En conséquence, le Secrétariat a l'honneur d'appeler l'attention des membres de l'Assemblée sur le document [A/HRC/51/54](#) et ses additifs.

* [A/77/150](#).

